

Soutien à la création et production d'œuvres d'animation - Aide au développement

REGION SUD

Les dates limites de dépôt sont le 15 avril et le 30 septembre de chaque année.

Présentation du dispositif

Ce dispositif vise à soutenir le développement de projets d'animation.

L'aide est destinée à participer aux frais de repérages, réécriture, démarches auprès des diffuseurs, coproducteurs pour le développement de l'œuvre, de réalisation de teaser/pilote, etc

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les sociétés de production déléguée disposant d'un code APE de production de films cinématographiques présentant des œuvres d'animation (long métrage ou audiovisuelle) et qui sont détentrices de la majorité des droits sur l'œuvre ou sont cosignataires des contrats de cession ou d'option de droits d'auteurs.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'aide est destinée à participer aux frais de repérages, réécriture, démarches auprès des diffuseurs, coproducteurs pour le développement de l'œuvre, de réalisation de teaser/pilote, etc.

Le projet doit :

- être un projet de long métrage, d'unitaire ou série d'animation,
- générer des dépenses à hauteur de 160 % de la subvention sur le territoire régional,
- répondre à au moins 2 des 4 conditions suivantes :
 - l'auteur est fiscalement domicilié en région,
 - le projet a un lien géographique ou culturel fort avec le territoire,
 - la société de production déléguée dispose de son siège social en région ou d'un établissement stable en région depuis un an au moment de la demande,
 - le projet justifie d'une aide sélective au développement ou à l'écriture acquise lors du dépôt de dossier.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la subvention peut aller de 15 000 € à 20 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

L'aide est à déposer sur [la plateforme de dépôt en ligne](#).

Critères complémentaires

- Forme juridique
 - > Sociétés commerciales

Organisme

REGION SUD

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13481 MARSEILLE cedex 20
Téléphone : 04 91 57 50 57
Télécopie : 04 91 57 55 96

Déposer son dossier

- https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/page-intermediaire/soutien-a-la-creation-et-a-la-production-doeuvres-danimation?tx_eannuaires_pi2%5Bbacklink%5D=https%3A%2F%2Fwww.maregionsud.fr%2Fvos-aides%2Fdetail%2Fsoutien-a-la-creation-et-a-la-production-doeuvres-danimation&cHash=4a0701f6b5d04c335d2525768ff0ee85